

L'an deux mille quatorze, le 05 décembre à 20h30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 01 décembre 2014, se sont réunis, séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BISSON, Maire.

Etaient présents :

Elus : Jean-Marc BISSON, Gaëtane SCHLOSSER, Jocelyne RENARD, Michel CAMPAIN, Monique RENARD, Ginette MAGNAN, Pascal LAURENT (arrivé à 21 heures), Virginie GUERiot, Vincent TONDEUR, Laetitia STALIN, Severin ROLLAND.

Excusées : Monsieur Didier BOSSE, Monsieur Christophe PINSON, Monsieur Alexandre ROELENS et Madame Jessica DESCHAMPS.

Formant la majorité des membres en exercice.

Un pouvoir de Monsieur Didier BOSSÉ a été confié à Madame Gaëtane SCHLOSSER  
Un pouvoir de Monsieur Christophe PINSON a été confié à Monsieur Jean-Marc BISSON

A été désigné comme secrétaire de séance Monsieur Séverin ROLLAND.

\*\*\*\*\*

Les compte-rendus du 07/11/2014 et du 27/11/2014 ont été modifiés dernièrement donc ils seront transmis ultérieurement.

Monsieur le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour deux points :

- Décision Modificative : achat d'un ordinateur portable et licence Outlook,
- Autorisation du Conseil Municipal pour l'engagement de dépenses d'investissement avant le Vote du Budget Primitif 2015.

**Information donnée** : dates des Elections Départementales le 22 et 29 Mars 2015.

\*\*\*\*\*

**Décision Modificative n°2014/09 :**  
**Acquisition d'un ordinateur Portable pour l'accueil du secrétariat de Mairie**  
**et Licences Outlook 2013 pour ce poste et celui du maire :**

Suite aux différents échanges avec les Secrétaires de Mairie ;

Il en résulte qu'il convient de réorganiser l'accueil des Administrés afin d'assurer un service de qualité, tout en préservant la confidentialité ;

Par conséquent, un point d'accueil sera mis en place provisoirement dans la salle de conseil, nécessitant l'installation d'un ordinateur portable pour répondre aux demandes du Public.

De ce fait, un devis est présenté au Conseil Municipal pour un montant de 1 093,74 € TTC. Il prévoit la fourniture d'un ordinateur portable, l'acquisition de 2 licences Microsoft Outlook 2013 pour cet

ordinateur et celui du Maire (acheté en 11.2011) et de la formation Outlook 2013 sur site pour le personnel.

Monsieur le Maire propose d'engager cette dépense.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
Procède à un vote à main levée et à l'unanimité

- Décide d'engager cette dépense.
- De prendre la somme de 1 095 € sur le compte 61522 – Entretien des Bâtiments de la section Dépenses de Fonctionnement

Et de porter :

- la somme de 600 € au compte 2183 – Matériel Informatique de la section Dépenses d'Investissement,
- la somme de 495 € au compte 2051 – Licences, Logiciels de la section Dépenses d'Investissement ;

Sachant que les comptes 023 et 021 seront mouvementés pour les mêmes valeurs.

\*\*\*\*\*

**Autorisation du conseil municipal pour l'engagement  
de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif :**

Considérant que des dépenses d'investissement pourraient se présenter en début d'année avant que le budget primitif ne soit voté.

Sachant que le vote du Budget Primitif 2015 n'interviendra qu'au mois de Mars ou Avril prochain, dans la mesure où les notifications et dotations ne seront connues qu'en Mars ou Avril.

Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Procède à un vote à main levée et à l'unanimité,

Décide d'autoriser Monsieur le Maire à engager des dépenses d'Investissement urgentes, et ce, dans la limite du quart des dépenses d'Investissement réalisées l'année précédente.

Sachant que ces dépenses seront reprises et inscrites lors du vote du Budget Primitif 2015.

\*\*\*\*\*

**Concours du Receveur Municipal et attribution d'indemnité  
à Monsieur Guillaume CAPARD à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 :**

Vu l'article 97 de la Loi n° 82.213 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu le décret n° 82.979 du 19 Novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les arrêtés interministériels du 16 Décembre 1983 et du 12 Juillet 1990 relatifs aux conditions d'attribution aux comptables non centralisateurs du Trésor des indemnités allouées par les collectivités pour les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique et comptable ;

Vu l'arrêté du 16 Septembre 1983 relatif aux indemnités de confection des documents budgétaires ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Procède à un vote à main levée,

Décide, avec 9 voix Pour, 1 voix Contre et 2 Abstentions :

- de demander le concours du Receveur Municipal, Monsieur Guillaume CAPARD pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique et comptable selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2014, pour un montant de 428 euros pour l'année.

\*\*\*\*\*

### **Désignation du Correspondant Défense :**

- Vu la circulaire n°000282 du MINDEF du 08 janvier 2009 demandant de désigner un correspondant défense parmi les membres du conseil municipal,

Ce Correspondant Défense est un interlocuteur privilégié pour les autorités militaires du département mais aussi le correspondant immédiat auprès des administrés pour toutes les questions relatives à la défense.

Celui-ci sera une véritable interface au service du lien armée-nation, il devra être en mesure de renseigner tous les jeunes de la commune dans trois domaines :

- le parcours citoyen qui correspond à l'enseignement de la défense en classe de collège et de lycée, le recensement et la journée défense citoyenneté (JDC) ;
- les activités défense avec le volontariat, les préparations militaires et la réserve militaire ;
- le devoir de solidarité et de mémoire.

Le Correspondant Défense devra concrétiser ainsi un véritable lien local entre les autorités militaires du département et de la municipalité.

- Monsieur le Maire se propose pour assurer ce rôle de Correspondant Défense.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Procède à un vote à main levée,

Décide, à l'unanimité, de désigner Monsieur Jean-Marc Bisson, Maire de la commune de Campigny comme Correspondant Défense.

Pour aider ce correspondant, la Délégation Militaire Départementale de l'Eure a mis en place un Carrefour de la Défense dont une cellule est chargée de donner toutes les informations nécessaires et d'animer cet important réseau.

Afin de constituer la base de données indispensable à cette aide, les coordonnées du Correspondant Défense seront transmises au capitaine, responsable de la cellule « correspondant défense » par mail.

\*\*\*\*\*

**Décision Modificative n°2014/10 :**  
**Acquisition d'un miroir de voirie installé Chemin du Petit Coq :**

Suite à des plaintes récurrentes des habitants du Chemin du Petit Coq et dans un souci de sécurité routière,

Monsieur le Premier Adjoint a constaté sur place que les véhicules entrants ou sortants du chemin carrossable perpendiculaire au Chemin du Petit Coq, n'avaient pas de visibilité.

Monsieur le Maire propose l'acquisition d'un miroir de voirie afin de sécuriser la circulation des riverains.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Procède à un vote à main levée,

Décide d'engager la dépense à l'unanimité :

De prendre la somme de 438 euros sur le compte 61522 – Entretien des bâtiments de la section Dépenses de Fonctionnement pour la porter au compte 2181 – Installations générales, agencements et aménagements divers de la section Dépenses d'Investissement.

Sachant que les comptes 023 et 021 seront mouvementés pour les mêmes valeurs.

Madame Laëtitia STALIN prend la parole et explique le problème de sécurité à la sortie du Chemin des Verdiers sur la Route de la Viéville. La visibilité est restreinte par conséquent c'est dangereux pour les automobilistes qui souhaitent s'engager sur la Route de la Viéville. La Commission Travaux a pris en compte cette remarque et travaillera sur ce sujet prochainement.

\*\*\*\*\*

**Proposition de lancement de la participation au marché public pour la fourniture de carburant à la pompe avec LA Communauté de Communes de Pont-Audemer :**

La Communauté de Communes de Pont-Audemer dispose d'un marché à bons de commande pour la fourniture de carburant pour ses véhicules, qui doit faire l'objet d'une nouvelle consultation (passée en appel d'offres ouvert suivant les articles 33 et 57 du Code des Marchés Publics), courant le premier semestre 2015 pour prendre effet le 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics, la commune a l'opportunité de s'associer à la consultation via un groupement de commande avec la Communauté de Communes de Pont-Audemer, groupement régi par une convention de fonctionnement.

Deux questions sont soulevées :

- Quel est le montant des frais liés à ce marché (publication et administratif),
- quel sera le prix proposé du carburant à la pompe, pour la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Procède à un vote à main levée,

Décide à l'unanimité de remettre la prise de décision ultérieurement lorsque les réponses aux questions préalables auront été données.

\*\*\*\*\*

### **Approbation des rapports d'activités des différents Syndicats d'Eau formant le SAEP CLT:**

Les rapports d'activité des différents syndicats d'eau (Cormeilles, Lieuvain et Thiberville) formant actuellement le SAEP CLT ont été transmis par voie dématérialisée (par messagerie électronique) à l'ensemble du Conseil Municipal. Monsieur le Maire interroge les conseillers afin de savoir s'ils en ont pris connaissance et s'ils ont des observations à formuler.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Procède à un vote à main levée,

Décide à l'unanimité d'adopter les rapports d'activité.

Le délégué suppléant précise qu'un lissage du prix de l'eau au m<sup>3</sup> entre les différents syndicats se fera durant les cinq prochaines années afin de facturer un prix unique sur l'ensemble du territoire du SAEP CLT.

\*\*\*\*\*

### **Autorisation de principe pour une sortie d'inventaire de livres et CD appartenant à la bibliothèque communale:**

La bibliothèque communale possède actuellement environ un quart des livres présents dans la bibliothèque et est propriétaires des CD. Par manque de place et dans un souci de proposer au public des ouvrages attractifs, qui ne soient pas trop anciens et en bon état, il est proposé d'effectuer un tri et de sortir de l'inventaire communal certains livres et CD.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Procède à un vote à main levée,

Décide à l'unanimité de valider cette démarche.

Plusieurs idées sont émises sur le devenir de ces ouvrages anciens ou abimés :

- pour les CD de musique en bon état : ils seront remis à la Commission Fêtes et Cérémonies afin de créer une musique d'ambiance lors des différentes cérémonies communales,

- des lots seront donnés pour la kermesse de l'école pour les ouvrages et CD en bon état,
- des dons à une maison de retraite.

\*\*\*\*\*

### **Attribution d'un nom pour l'Impasse du Futur lotissement Sécomile:**

La numérotation et la dénomination des voiries mise en place sur la commune en Septembre 2009, avait été à l'époque basée sur le thème du nom des oiseaux.

Le lotissement derrière l'église sera en principe terminé fin novembre 2015 et il est proposé d'attribuer un nom à l'impasse ainsi que de mettre à jour le plan communal.

Après avoir consulté l'avis de la commission Informations tourisme chemins et rivières qui a elle-même consulté les services de la poste sur le principe de la dénomination de cette nouvelle voie, Monsieur le Maire propose le nom d'Impasse des Hirondelles pour le nouveau lotissement et pour la sente piétonne qui sortira sur le parking de l'église la sente des écoliers, en référence à l'école qui existait à cet endroit autrefois dans le village.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Procède à un vote à main levée,  
Décide avec 12 voix pour et 1 voix contre de dénommer ces voiries : Impasse des Hirondelles et Sente des Ecoliers.

\*\*\*\*\*

### **Informations:**

#### **Un résumé sur les opérations menées par l'équipe municipale :**

##### Stade de foot et vestiaire :

Mise en œuvre d'un trottoir et leurs caniveaux,  
Fabrication d'un mur en agglos pour poser des robinets et des brosses pour nettoyer les chaussures,  
Pose de nouvelles plinthes dans les vestiaires,  
Mise en place de quatre nouveaux buts réglables,  
Peinture sur les lisses  
Achat d'un nettoyeur haute pression et matériels de balayage.

##### Ecole :

- Remplacement des fenêtres et pose de volets de la classe de Madame Blais,
- Remplacement des fenêtres et pose de volets à la Cantine,
- Mise en place d'un nouveau portail entrée école,
- Pose d'une clôture neuve dans la cour de récréation et un portail rénové,

- Pose d'un joint anti pince doigt salle de classe de Madame Ponty,

#### Eglise et cimetière :

- Remplacement de deux sablières dans le cœur (en attente de la subvention),
- Remise en état du pignon (en attente de devis),
- Drainage des eaux pluviales,
- Toiture neuve du porche,
- Agrandissement et embellissement du jardin du souvenir,
- Installation d'un second ilot de cavurnes.

#### Salle Communale :

- Réfection totale des sanitaires femmes,
- Table d'entrée et de sortie du lave-vaisselle,
- Pose carrelage sur les murs de la cuisine,
- Remise en état de l'étuve,
- Echange de la porte du local vaisselle pour une porte coupe-feu.

#### Divers :

- Nettoyage des regards et puisards pour les ruissellements des voiries,
- Fabrication d'un talus sur 40 mètres : Chemin de la Pérelle,
- Marquage des voiries (création et rénovation),
- Enrobé sur le Chemin de la Motte
- Pose miroir de visibilité Chemin du Petit Coq,
- Réparation Tracto Pelle.

#### **Bilan sur la mise place des activités périscolaires :**

98 enfants participent aux ateliers au sein de l'école actuellement (150 enfants inscrits à l'école).

Lors de la mise en place en septembre 2014, 8 ateliers avaient été mis en place avec le personnel communal et 2 bénévoles. Les enfants devaient s'inscrire dans les ateliers choisis (les différentes tranches d'âges étaient mélangées). Cette organisation était compliquée : inscriptions et désinscriptions à la dernière minute, problématique des différentes tranches d'âges au sein d'un même atelier.

En octobre dernier, la commission école bibliothèque a décidé afin d'améliorer l'organisation des ateliers de mettre en place 4 activités sur 3 groupes en respectant les tranches d'âge par atelier. Désormais, sur une semaine, chaque enfant passe obligatoirement dans chacun des ateliers. La gratuité demeure.

Il est rappelé qu'un prévisionnel de 40 000 euros annuel a été budgété pour couvrir l'ensemble des frais de cette réforme (coût de personnel, matériel). L'Etat, par le biais du « fonds d'amorçage » devrait verser à la commune 50 euros par an et par enfant (non encore perçu) et il a été annoncé que ce fonds devrait perdurer au-delà de l'année scolaire en cours.

Une évaluation de cette réforme sera faite au niveau national et également dans la commune : degré de satisfaction des parents, ressenti du personnel, des enseignants.

### **Site internet**

La commission communication, chemins et rivières a presque achevé avec le prestataire le travail de construction du site internet de la commune. Il sera bientôt mis à disposition du public. Ce site est composé de rubriques et sous rubriques qui sont à la fois descriptives et interactives. Les rubriques sont les suivantes :

- Accueil : Mot du Maire, Actualités Agenda, Travaux en cours, Numéros Liens utiles
- Vie Municipale : Commissions municipales, Communauté de communes, Vie municipale, Permanences, Comptes rendus de conseils municipaux, Journal Municipal
- Vie associative : une rubrique par association qui a répondu à notre demande de participation
- Découvertes : Découverte du village, A voir, A faire, Entreprises locales
- Mairie en ligne : afin que les administrés puissent communiquer via internet avec la mairie
- Infos pratiques : Locations de salles et tente, Aire de camping car et parking poids lourd, Horaires de tonte et bruit, Transports scolaires, Déchets
- Enfance et jeunesse : Assistantes maternelles, Bibliothèque, Centre aéré, Ecole

Ce site sera alimenté par la Commission et le secrétariat de mairie.

Le lien pour accéder au site sera transmis à chacun des conseillers municipaux afin que chacun puisse faire remonter avant la mise à disposition auprès du public ses remarques.

Il est proposé par un conseiller que ce site soit dévoilé aux habitants lors des vœux du maire.

### **Les bois :**

La commission bois propose que le bois situé au sol suite à la coupe qui a eu lieu au lieu dit « la mare aux sangliers » puisse être donné dans un cadre réglementé aux habitants. Le conseil municipal accueille favorablement cette proposition.

### **Urbanisme :**

Le PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) est en cours de création. Le Pays Risle Estuaire actuel qui regroupe 6 communautés de communes n'existera plus. Ce Pays Risle Estuaire rassemble actuellement les 6 Communautés de Communes formant le bassin de vie de Pont-Audemer (Nord-Ouest de l'Eure) pour coordonner leur développement selon une politique globale (communauté de communes de Beuzeville, Corneilles, Pont-Audemer, Quillebeuf sur seine, Val de risle, Vièvre Leuvin). C'est au sein de cette nouvelle structure PETR que sera élaboré le SCOT (Schéma de Cohérence territoriale) avec les 6 communautés de communes. Les PLU (plan local d'urbanisme) ou PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal) devront être en conformité avec le SCOT.

Le PETR est un outil proche du Pays (loi MAPTAM art79). C'est un syndicat mixte fermé.

Dans les PETR, la notion de projet de territoire vient remplacer celle de Charte dans les Pays. Ce projet définit les conditions et les actions en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'écologie, de culture, le social ou encore de la transition écologique.

La loi ALUR (titre IV) rend obligatoire le transfert de la compétence PLU aux communautés de communes et d'agglomération sauf en cas d'opposition d'1/4 des communes membres représentant au moins 20% de la population.

1/4 des communes = 3.5 communes soit 4 communes au moins sur les 14 communes actuelles de la communauté de communes de Pont-Audemer

20% de la population = 3972 habitants (si chiffres population au 1/1/2010 pris en compte)

Le PLU ou PLUI doit être en conformité avec le SCOT élaboré par le PETR qui lui-même doit être en conformité avec d'autres normes.

Il est précisé que la communauté de communes va transmettre un document qui donnera la consistance d'un PLUI et qui abordera la question de la gouvernance.

Cette question constitue une réelle préoccupation pour la commune puisque la compétence urbanisme peut être transférée à la communauté de communes.

La question de transfert de blocs de compétences des communes vers la communauté de commune est également à l'ordre du jour au sein de la communauté de communes de Pont-Audemer. Le Président évoque des transferts dans les domaines suivants : école, informatique, secrétariats...

**Rappels :**

Assemblée Générale de la communauté de communes le 15/12/2014 où tous les conseillers municipaux sont conviés.

Noel du personnel : 19/12/2014

Vœux du maire : 9/1/2015

Il est annoncé que la tranche 1 enfouissement des réseaux de la place de la pelouse a été retenue par le SIEGE. Les autres demandes que le conseil municipal avaient formulées n'ont pas été retenues par le SIEGE.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance, le jour, mois et an sus-dits.

Ont signé avec Nous, les membres présents.

La séance a été levée à 22 heures 40 minutes.